

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 mars 2015** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2015-03-63 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Plan de gestion de l'agrile du frêne – adoption;
- 7.2 Colloque 2015 – Association des communicateurs municipaux du Québec – délégation;
- 7.3 Colloque 2015 – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – délégation.
- 7.4 Programme produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec – adhésion et subvention.

ADOPTÉE

**2015-03-64 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2015**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2015-03-65 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2015 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2015, au montant de **112 227,40 \$**.

ADOPTÉE

**2015-03-66**     **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2015 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2015, au montant de **1 077 658,43 \$**.

ADOPTÉE

**2015-03-67**     **AUTORISATION DE DÉPENSES – ORDINATEURS**

Considérant qu'il est prévu dans le programme triennal d'immobilisations l'acquisition d'ordinateurs.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser une dépense de **11 441 \$** plus taxes à **Hypertech**, pour l'acquisition de 9 ordinateurs.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-22-100-00-210 et 1-22-701-00-210.

ADOPTÉE

**2015-03-68**     **RÈGLEMENT NO 518 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR FINANCER LES TRAVAUX RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉPERVIERS**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 10 février 2015 de la présentation d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense pour financer les travaux relatifs à l'aménagement du parc des Éperviers ;

La greffière a procédé à une lecture du présent règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le règlement no **518** intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de **4 322 406 \$** pour financer les travaux relatifs à l'aménagement du parc des Éperviers ».

ADOPTÉE

**2015-03-69**     **AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 439**

Monsieur le conseiller Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement no 439-1, modifiant le Règlement de construction no 439.

Ce projet de règlement a pour but d'identifier les normes régissant les travaux de dynamitage.

2015-03-70 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 439-1 : RÈGLEMENT IDENTIFIANT LES NORMES RÉGISSANT LES TRAVAUX DE DYNAMITAGE DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 439 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de construction aux fins d'identifier les normes régissant les travaux de dynamitage;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 439-1 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement no 439-1 intitulé « Règlement identifiant les normes régissant les travaux de dynamitage du règlement de construction numéro 439 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-03-71 **AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement no 440-9, modifiant le Règlement sur les permis et les certificats numéro 440.

Ce projet de règlement a pour but d'ajouter aux dispositions du règlement, l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de dynamitage.

2015-03-72 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-9 : RÈGLEMENT AJOUTANT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440 L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX DE DYNAMITAGE – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les permis et les certificats aux fins d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de dynamitage;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 440-9 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement no 440-9 intitulé « Règlement ajoutant aux dispositions du règlement sur les permis et les certificats numéro 440 l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de dynamitage ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2015-03-73**     **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2015-02 – MARQUAGE DE LA CHAUSSEE**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le marquage de la chaussée, 5 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 9 mars 2015 immédiatement après 11h30.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, soit **A-1 Lignes Jaunes** pour un montant de **31 567,02 \$** plus taxes applicables le tout conformément aux documents d'appel d'offres GT2015-02 pour le marquage de la chaussée pour l'année 2015 avec option de renouvellement sur deux années additionnelles.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-351-00-560.

ADOPTÉE

**2015-03-74**     **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2015-03 – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 9 mars 2015 immédiatement après 10h30.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville accepte la soumission déposée par le soumissionnaire, **Kelly Sani-Vac inc.** pour un montant de **43 035,80 \$** plus taxes applicables le tout conformément aux documents d'appel d'offres GT2015-03 pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-413-00-419.

ADOPTÉE

**2015-03-75**     **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2015-04 – INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'inspection et analyse des bornes d'incendie, 2 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 9 mars 2015 immédiatement après 10 h.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, soit **Hydra Spec inc.** pour un montant de **8 569,60 \$** plus taxes applicables le tout conformément aux documents d'appel d'offres GT2015-04 pour l'inspection et analyse des bornes d'incendie pour l'année 2015 avec option de renouvellement sur deux années additionnelles.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-413-00-443.

ADOPTÉE

**2015-03-76**     **AUTORISATION DE DÉPENSE – ACQUISITION D'UNE TONDEUSE VENTRALE 72 " ET D'UN BALAI ROTATIF 60 "**

Considérant qu'il est prévu au PTI 2015 l'acquisition d'une tondeuse ventrale et d'un balai rotatif pour la gestion du territoire.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la dépense pour l'acquisition des équipements suivants :

- |                              |          |                     |
|------------------------------|----------|---------------------|
| - une tondeuse ventrale 72 " | 4 568 \$ | Le Groupe JLD-Lague |
| - un balai rotatif 60 "      | 4 726 \$ | Le Groupe JLD-Lague |

Pour un montant total de **9 294 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans, en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-300.

ADOPTÉE

**2015-03-77**     **AUTORISATION DE SIGNATURE – BIBLIOPRESTO**

Considérant que la Ville offre aux citoyens l'accès aux livres numériques;

Considérant que le contrat de licence avec BiblioPresto.ca est à échéance.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser madame Guylaine Lauzon, responsable à la bibliothèque Marie-Uguay, de signer avec BiblioPresto.ca, le contrat de licence type révisé à l'usage des membres de prenumerique.ca – bibliothèques.

ADOPTÉE

**2015-03-78**     **AUTORISATION DE DÉPENSE – CHALET DU PARC DES HIRONDELLES**

Considérant qu'il est prévu dans le programme triennal d'immobilisations la construction du chalet au parc des Hirondelles;

Considérant que la Ville sera maître d'œuvre de la construction.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser une dépense maximale de **85 000 \$** incluant les taxes nettes, pour la construction du chalet au parc des Hirondelles.

Que cette dépense soit puisée dans le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-700-10-740.

ADOPTÉE

**2015-03-79     AUTORISATION DE DÉPENSES – AMÉNAGEMENT DE 2 HALTES CYCLABLES SUR ST-JOSEPH**

Considérant qu'il est prévu dans le programme triennal d'immobilisations l'aménagement de 2 haltes cyclables;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser une dépense maximale de **16 660 \$** incluant les taxes nettes, pour l'aménagement de 2 haltes cyclables situées aux intersections du boulevard St-Joseph Sud et Perrot, de même que les boulevards Don-Quichotte et St-Joseph.

Que cette dépense soit puisée dans le fonds des parcs et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

**2015-03-80     AUTORISATION DE DÉPENSES – INSTALLATION D'UN « QUARTER PIPE » AU PARC DES MÉSANGES**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser une dépense maximale de **5 000 \$** incluant les taxes nettes, pour installer un quarter pipe au parc des Mésanges.

Que cette dépense soit puisée dans le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-22-700-10-740.

ADOPTÉE

**2015-03-81     OCTROI DE SUBVENTION AUX PARTENAIRES DE PLAISIRS D'HIVER ÉDITION 2015**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la Ville verse la somme de **250 \$** à chacun des organismes suivants, à titre d'aide financière pour leur participation à l'édition 2015 de Plaisirs d'Hiver:

- Tir à l'arc - **Les Archers Perrotdamois**;
- Stationnement - **Les Citoyens Perrotdamois**;
- Stationnement - **Le Festival de la S.O.U.P.E**;
- Glissade – **Soccer FC Trois-Lacs**;
- Feu – **Scouts 16<sup>e</sup> Ile-Perrot**.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 1-02-728-10-992.

ADOPTÉE

**2015-03-82     DEMANDE DE SUBVENTION PACTE RURAL – COLLECTE DES RÉSIDUS ENCOMBRANTS VALORISABLES**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et Organisation du territoire offre des subventions dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité par l'intermédiaire du « parc rural » administré par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) laquelle a mandaté le Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges (CLD) comme ressource administrative et technique de ce programme;

-32-

Considérant que la Ville et la MRC Vaudreuil-Soulanges désirent faire un projet pilote pour une collecte de porte-à-porte, de transport et de valorisation pour les résidus encombrants valorisables seulement;

Considérant que la MRC Vaudreuil-Soulanges agit à titre de promoteur auprès du CLD afin de présenter une demande d'aide financière dans le programme du Parc rural.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que :

- la Ville soit partenaire avec la MRC à ce projet pilote pour une collecte de porte-à-porte, de transport et de valorisation pour les résidus encombrants valorisables seulement;
- la Ville assume les coûts qui sont sous sa compétence à savoir la collecte et le transport;
- la Ville par l'intermédiaire de la MRC présente une demande d'aide financière au CLD, en vertu du programme Parc rural, pour le projet;
- la MRC soit désignée mandataire de la Ville afin d'entreprendre et réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette demande d'aide financière, ainsi que de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2015-03-83      LETTRES D'ENTENTE NOS 2015-01, 2015-02, 2015-03 ET 2015-04 AVEC LE SYNDICAT (CSN) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que les demandes ont fait l'objet de discussions avec le syndicat.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente suivantes avec le syndicat, à savoir :

- **2015-01** : régularise le libellé dans la convention collective : le poste de jardinier saisonnier 36 semaines à l'effet que ce poste ne soit pas affiché annuellement puisqu'il est considéré comme un poste permanent;
- **2015-02** : les cols bleus pourront reprendre, sur autorisation du contremaître, du temps accumulé sans avis de 24 heures dans des situations exceptionnelles qui exigent le travail continu durant une nuit complète;
- **2015-03** : le taux horaire 2015 pour le poste de responsable du service de garde du camp de jour est fixé à 15,02 \$;
- **2015-04** : la préposée à l'ouverture des locaux aura les mêmes congés fériés que les bureaux et non les congés mobiles, et ce dès l'année 2015.

ADOPTÉE

**2015-03-84      OCTROI DE SUBVENTION POUR LE DÉFI GRATTE-CIEL 2015 À MARC LAPLANTE**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer une subvention d'une somme de **150 \$ à Marc Laplante**, afin qu'il participe au Défi Gratte-ciel 2015.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2015-03-85**     **ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT ÉDITION 2015**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf seront versés à des organismes jeunesse de la Ville de L'Île-Perrot et les environs.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'acheter 4 billets pour le tournoi de golf du Maire édition 2015, qui se tiendra le vendredi 5 juin 2015 au Club de golf WindMill Heights, au coût total de **740 \$** payables à la Ville de L'Île-Perrot et d'autoriser 4 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2015-03-86**     **PLAN DE GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE – ADOPTION**

Considérant la volonté de la Ville de se doter d'un plan de gestion de l'agrile du frêne afin de normaliser les interventions à cette menace arboricole.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le plan de gestion de l'agrile du frêne 2015 tel que proposé et de lui donner plein effet à compter de ce jour.

ADOPTÉE

**2015-03-87**     **COLLOQUE ANNUEL 2015 – ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser monsieur **Éric Leclerc**, responsable des communications, à participer au Colloque annuel 2015 de l'Association des communicateurs municipaux (ACMQ) qui se tiendra à Baie-Saint-Paul du 13 au 15 mai 2015.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce colloque (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme de **788 \$** plus taxes.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-171-00-311.

ADOPTÉE

**2015-03-88**     **COLLOQUE 2015 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser madame **Mélissa Arbour-Lasalle**, directrice du service d'urbanisme, à participer au Colloque annuel 2015 de la COMBEQ qui se tiendra à La Malbaie du 16 au 18 avril 2015.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce colloque (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme de **1 200 \$** plus taxes.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-311.

ADOPTÉE

**2015-03-89      PROGRAMME PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC – ADHÉSION ET SUBVENTION**

Considérant que la Ville désire encourager l'économie d'eau potable.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville adhère au programme « **Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec** » à raison de **10 \$** par achat pour les premiers 250 résidents de la Ville jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 \$.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-419.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de février 2015 de la Gestion du territoire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2015-03-90      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de lever la séance à 20h09.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Jeanne Briand  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*